DEMANDE DE SUBVENTION 2026

A RENDRE AU PLUS TARD LE 6 FÉVRIER 2026

Pour tout renseignement
04 77 95 07 03
contact@ville-st-jean-bonnefonds.fr

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Type de demande

☐ **première demande de subvention**
☐ **renouvellement d'une demande de subvention**

Les demandes de subventions exceptionnelles feront l'objet d'une demande complémentaire séparée

Liste des pièces à joindre à votre dossier

Pièces à fournir	première demande	renouvellement
Les statuts déposés, ou approuvés, en un seul exemplaire	OUI	NON
Le **n°SIRET** et la copie du récépissé de déclaration en Préfecture	OUI	NON
Le compte rendu de la dernière assemblée générale	OUI	OUI
Le rapport d'activité présenté lors de votre dernière Assemblée Générale	OUI	OUI
Un R.I.B.	OUI	OUI
Une attestation d'assurance	OUI	OUI
La(les) lettre(s) de demande de subvention faite(s) auprès d'éventuel(s) autre(s) financeur(s)	OUI	OUI

*Le **n°SIRET** est indispensable pour recevoir la subvention, le récépissé en Préfecture est indispensable pour formuler une demande de subvention. Si vous n'en avez pas, il faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette demande est gratuite.*

Présentation de votre association

Identification administrative et juridique :

Nom de l'association :

Sigle de l'association :

Objet de l'association :

Adresse du siège social :

code postal : ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site Internet :

N° SIREN ou SIRET:

Code APE :

Date de déclaration en Préfecture :

Numéro de récépissé :

Date de publication au Journal Officiel :

Nombre de sièges dans le Conseil d'administration	
Nombre de sièges dans le Bureau	
Nombre de sièges dans le Conseil d'administration attribués à la commune de St-Jean-Bonnefonds	
Nombre de sièges dans le Bureau attribués à la commune de St-Jean-Bonnefonds	

Président :

Nom : Prénom :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Adresse e-mail :

Trésorier :

Nom : Prénom :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Adresse e-mail :

Secrétaire :

Nom : Prénom :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Adresse e-mail :

Contact(s) de l'association (Directeur, entraîneur…) :

Titre ou fonction au sein de l'association :

Nom : Prénom :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Adresse e-mail :

Publics :

☐ Petite enfance ☐ Enfants ☐ Adolescents ☐ Adultes ☐ Seniors

Rappel des manifestations publiques organisées ou prévues à Saint-Jean-Bonnefonds, en 2026
(ex. concours, concerts, bals, conférences…) en précisant les dates et lieux :

Domaines d'interventions :

☐ Anciens combattants ☐ Culture ☐ Développement économique ☐ Enseignement
☐ Environnement, Protection de la de la nature (faune, flore…)
☐ Scolaire ☐ Social ☐ Sports
☐ Autres (à préciser)

Moyens humains de l'association :

	Nombre	Dont à temps partiel
Contrat à durée déterminée		
Contrat à durée indéterminée		
Autres contrats (type CES, contrats aidés…)		
Bénévoles		

Adhérents :

Ne pas envoyer la liste de vos adhérents !		***2025***		***2026***	
		-18 ans	***Adultes***	***-18 ans***	***Adultes***
Adhérents St-Jeandaires	Féminines				
	Masculins				
	Féminines en situation de handicap				
	Masculins en situation de handicap				
Adhérents non St-Jeandaires	Féminines				
	Masculins				
	Féminines en situation de handicap				
	Masculins en situation de handicap				
Totaux					
Totaux Généraux					

Données financières

Budget réalisé : à remplir ou joindre votre fichier

CHARGES	Montant €	PRODUITS	Montant €
Frais de personnel Salaires et charges		Cotisation	
Achats (eau, électricité, fournitures, matériel...)		Activités	
Services extérieurs (téléphone, loyer, assurances, honoraires...)		Subvention Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds	
		Autres subventions	
		Autres (dons...)	
TOTAL		TOTAL	

Date de la clôture de l'exercice :

Solde de trésorerie : € au

Solde de placement (livret, SICAV…) : € au

Budget prévisionnel : à remplir ou joindre votre fichier

CHARGES	Montant €	PRODUITS	Montant €
Frais de personnel Salaires et charges		Cotisation	
Achats (eau, électricité, fournitures, matériel...)		Activités	
Services extérieurs (téléphone, loyer, assurances, honoraires...)		Subvention Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds	
		Autres subventions	
		Autres (dons...)	
TOTAL		TOTAL	

Demande de subvention de l'association pour le fonctionnement courant

Montant sollicité : €

Observations :

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Nom : Prénom :

Représentant(e) légal(e) de l'association:

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- informe que l'association susnommée a fait le nécessaire auprès des services fiscaux pour connaître la qualification de ses activités (activités commerciales ou non) et s'engage à informer la ville de la réponse donnée par les services fiscaux ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- demande une subvention de : € ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association (joindre dans tous les cas au présent dossier un RIB ou RIP original).

L'octroi d'une subvention municipale de fonctionnement engage l'association à faire figurer le logo de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds sur tous les supports de communication extérieurs (affiches, tracts, invitations, banderoles, ..) qu'elle pourra éditer au cours de l'année.
Pour obtenir ce logo, vous pouvez contacter le service communication de la mairie.

Fait à , le

☐ lu et approuvé

Mention RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) :

Les informations récoltées dans ce formulaire sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées de la Direction Générale et du service Finances de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds puis seront ensuite conservées pendant une durée légale de 10 ans avant d'être détruites.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre l'examen de la demande de subvention déposée par l'association dont je suis le représentant légal.

Nom : Prénom :

Qualité :

☐ lu et approuvé

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant par mail le Délégué aux données personnelles de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds : dpd@ville-st-jean-bonnefonds.fr, ou en vous adressant directement à la CNIL.

Mentions légales

L'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 12 mai 2009 précise que : «Toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Les associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.»

Les articles L.2313.1 et R.2313.3 du code général des collectivités territoriales contraignent les collectivités à évaluer les avantages en nature octroyés à chaque association : mise à disposition de salles ponctuelles ou régulières, ménage, énergie, matériel, moyens de locomotion, moyens humains etc... Cette estimation sera partie intégrante de la subvention municipale.

L'article 1 du décret du 17 juillet 2006 précise que : «toute subvention versée sous forme monétaire (.., ..) ou d'un avantage en nature à une association (.., ..) fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé.»